

SOMMAIRE

PRÉFACE	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9

TITRE I L'INTÉRÊT GÉNÉRAL COMMUNAUTAIRE : UNE FONCTION ESSENTIELLE DU TRAITÉ CE	15
--	-----------

CHAPITRE 1 LE DUALISME DU CONTENU : « INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ » ET « INTÉRÊT GÉNÉRAL »	17
Section 1 <i>L'intérêt général de la Communauté</i>	18
§ I <i>Le rôle majeur du droit institutionnel</i>	19
A Le rappel des pouvoirs de la Commission	19
B Les procédures et actes communautaires opposés à l'action unilatérale des États membres	23
§ II <i>L'exclusion du droit matériel</i>	26
A L'intérêt général communautaire : une conception utilitariste ? ..	27
B Le rejet de cette conception	31
1 L'intérêt communautaire, justification des actions de la Communauté	31
2 L'intérêt communautaire, limite aux dérogations des États membres au Traité	35
Section 2 <i>L'intérêt général</i>	39
§ I <i>La primauté de l'intérêt général sur les intérêts individuels</i> ..	40
§ II <i>L'incidence de l'intérêt général sur les pouvoirs des institutions</i>	43
A Le fondement de la politique agricole commune	44
B Un facteur de limitation et d'accroissement des pouvoirs des institutions	46
1 Une éventuelle limitation des pouvoirs	47
2 Un réel accroissement des pouvoirs	48

CHAPITRE 2	L'UNICITÉ DU BUT : LE RENFORCEMENT DE L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE	53
Section 1	<i>Vers une constitutionnalisation de l'intérêt général</i>	54
§ I	<i>La genèse</i>	56
A	Le fondement des compétences extra-économiques de la Communauté	57
B	La légalité des politiques nouvelles	59
§ II	<i>L'introduction de l'intérêt général en tant que norme du traité CE</i>	63
A	L'étendue	64
B	La portée	68
Section 2	<i>Des notions de rang élevé dans la hiérarchie des normes communautaires</i>	74
§ I	<i>Des notions inscrites dans le Traité</i>	75
A	La règle	75
B	Les exceptions	77
§ II	<i>Un contrôle restreint du juge</i>	79
A	Les motifs	80
B	Les effets	85
<hr/>		
TITRE II	L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES ÉTATS MEMBRES : UNE FONCTION DÉROGATOIRE AU TRAITÉ CE	95
<hr/>		
CHAPITRE 1	LE DROIT DES ÉTATS MEMBRES : ENTRE « EXCEPTION » ET « OBSTACLE » À L'APPLICATION DU TRAITÉ	97
Section 1	<i>Les motifs de l'exception ou de l'obstacle d'intérêt général national</i>	98
§ I	<i>L'exception : une possible discrimination</i>	99
§ II	<i>L'obstacle : l'exclusion de toute discrimination</i>	102
Section 2	<i>Leur champ d'application</i>	105
§ I	<i>Le champ des exceptions au Traité</i>	105
A	Les articles 39, paragraphe 4 et 45 CE	106
B	Les articles 30, 39, paragraphe 3, 46, paragraphe 1 et 58 paragraphe 1 CE	110
C	L'article 86 CE	112
§ II	<i>Le champ des obstacles d'intérêt général</i>	114
A	L'obstacle, conséquence de l'interprétation restrictive des exceptions	115
B	L'obstacle, conséquence des compétences non transférées	117

CHAPITRE 2	UNE DISTINCTION PEU OPÉRATIONNELLE	125
Section 1	<i>Des contraintes rigoureuses pesant sur les États membres</i>	125
§ I	<i>L'interdiction de poursuivre un « objectif de nature économique »</i>	126
A	Une interdiction de portée générale	127
B	Une interdiction qui n'est pas absolue	128
§ II	<i>L'obligation de respecter le principe de proportionnalité</i>	131
§ III	L'obligation de collaborer à l'application du droit communautaire	136
Section 2	<i>Une reconnaissance nuancée par la Cour de justice</i>	140
§ I	<i>Une pratique ancienne</i>	141
§ II	<i>Une pratique assouplie</i>	146
A	Les mesures d'effet équivalent : une interprétation plus libérale	147
B	Le service d'intérêt économique général : un droit confirmé...	151
CONCLUSION		157
BIBLIOGRAPHIE		161
JURISPRUDENCE		167
INDEX		177
